

LES FONDAMENTAUX DU CRÉDIT IMMOBILIER

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles et aux articles des Codes de la Consommation et du Commerce relatifs à l'obligation de formation continue des intermédiaires en opération de banque et en service de paiement

DURÉE

1 journée en distanciel asynchrone de 7 heures

PUBLIC VISÉ

- Toute personne amenée à exercer des activités d'élaboration, de proposition, d'octroi ou de conseil en matière de contrat de crédit immobilier. Professionnels de l'immobilier
- Prérequis : Aucun prérequis

OBJECTIFS

- Connaître les bases règlementaires du crédit immobilier pour répondre aux mieux aux questions de ses clients

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - E-learning,
 - Modules détaillés pour chacun des champs de compétence,
 - Exercices personnels d'approfondissement, lectures et analyses, au moyen de la base de données documentaires,
 - Manuel de cours pour la partie relative aux connaissances générales ;
 - Analyse de dossiers de crédit,
 - QCM d'entraînement aux examens blancs,
 - QCM final d'évaluation des connaissances acquises.
- La formation est mise à disposition par intranet à l'adresse <https://formation.isfi.fr/wp-login.php>
- Pour suivre la formation, le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur, d'une connexion Internet, de haut-parleurs.
- La formation a été conçue par Laurent Denis : Avocat, ENDROIT AVOCAT SELAS. Titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) - Titulaire de diplômes de nature juridique, bancaire, économique ou financière de niveau II (Master 1 ou Maîtrise) au minimum - expérience professionnelle bancaire de vingt-cinq années - pratique de la formation juridique bancaire.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Les Fondamentaux du Crédit Immobilier (5 heures) :

- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La constitution du dossier de crédit immobilier

Dernière mise à jour : 9 janvier 2023

- Étude détaillée de plusieurs dossiers

2. Le Contrat de Conseil (2 heures) :

- Le Conseil et l'IOBSP
- Principes du service optionnel de conseil en crédit
- Mise en œuvre du service optionnel de conseil en crédit
- Définition du TAEG

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation s'assure de l'évaluation des acquis par le biais d'un QCM final et édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire.
- À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise à la fin de la formation et justifiera de l'atteinte des objectifs pédagogiques par le stagiaire.

COÛT DE FORMATION

- 108 € TTC / participant (soit 90 € HT)

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.